

Berne, le 22 mars 1956.

o.713-311.- CE/bi.

A u C o n s e i l f é d é r a l

Réponse à donner à M. Hammarskjöld,  
Secrétaire général de l'Organisation  
des Nations Unies, au sujet du projet de  
création d'un Fonds spécial des Nations  
Unies pour le développement économique  
des pays sous-développés.

On sait que le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique des pays sous-développés serait destiné à faciliter la mise sur pied de l'infrastructure financière utile au développement économique et technique de ces pays, en vue d'élever le niveau de vie de leur population. Sous l'appellation SUNFED (Special United Nations Fund for Economic Development) ce Fonds serait ainsi destiné à compléter l'action entreprise par l'Organisation des Nations Unies pour le progrès technique des pays sous-développés au moyen du Programme élargi d'assistance technique aux pays sous-développés.

Jusqu'à présent, les efforts déployés au sein des Nations Unies en faveur du SUNFED par les pays sous-développés et par certains pays industrialisés tels que les Pays-Bas n'ont guère fait de progrès. Ils se sont heurtés à l'opposition des pays dont dépendrait principalement la constitution du Fonds, soit avant tout les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Ceux-ci estiment que la création du SUNFED serait prématurée; ils ne verraient pratiquement la possibilité de créer ce Fonds que lorsque leurs charges financières décroîtraient d'une manière sensible à la suite surtout d'une diminution des dépenses vouées aux armements. Face à l'opposition de ces pays dont l'attitude est déterminante et afin de concilier les points de vue en présence, les Nations Unies constituèrent un Groupe de travail qui présenta un projet de résolution adopté par l'Assemblée générale le 9 décembre 1954. Dans cette résolution, l'Assemblée pria le Secrétaire général d'inviter tous les Etats membres des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées intéressées à lui faire connaître, avant le 31 mars 1956, leur avis sur la création, le rôle, la structure et les opérations du Fonds; les réponses des Gouvernements

- 2 -

devraient fournir les éléments nécessaires à la rédaction des statuts du Fonds pour le jour où sa création serait décidée. Un Comité ad hoc analysera les réponses des Gouvernements et présentera un rapport à la 22<sup>ème</sup> session du Conseil économique et social, en juillet 1956, puis à la 11<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Enfin, il remettra un rapport final au Conseil économique et social, lors de sa 23<sup>ème</sup> session, en octobre 1957.

En exécution de la résolution de l'Assemblée, le Secrétaire général des Nations Unies nous a adressé une note, datée du 16 janvier 1956, dont une copie se trouve à l'annexe. Elle est accompagnée du texte de la résolution, ainsi que d'une liste des questions auxquelles nous sommes appelés à répondre. On nous demande ainsi de faire connaître de nouveau l'attitude de la Suisse à l'égard du SUNFED. On se souviendra que nous avons été invités, en décembre 1953, à nous prononcer sur l'opportunité de la création du Fonds; nous avons alors adopté une attitude très réservée et, dans notre réponse du 14 avril 1954 à M. Hammarskjöld, nous avons exprimé le point de vue suivant:

Bien que l'objectif du Fonds leur parût hautement souhaitable, les autorités fédérales se demandaient si cette entreprise n'était pas prématurée. Elles estimaient qu'il serait préférable, pour le moment, de concentrer les efforts sur l'amélioration des programmes existants, tel que celui de l'assistance aux pays sous-développés, plutôt que de s'engager dans de nouvelles expériences et de créer de nouveaux organismes. En raison des lourdes charges qui incombent à la plupart des pays industrialisés, il semble douteux que, dans les circonstances présentes et sans un progrès substantiel dans la voie du désarmement, on puisse réunir les montants nécessaires à la constitution du Fonds. De toute façon, le projet devrait être rendu encore plus clair pour éviter des chevauchements possibles entre le champ d'activité du Fonds et celui d'autres organisations.

Depuis lors, nous avons soumis de nouveau la question de la création du Fonds à la Commission suisse de coordination pour l'assistance technique. Celle-ci n'a pas modifié l'opinion qu'elle avait exprimée précédemment et qui peut se résumer comme suit: dans l'état actuel de la situation mondiale, la réalisation d'une telle idée paraît difficile. On peut se demander en outre si ce Fonds, qu'il avait été question de fixer à 250 millions de dollars, pourrait apporter une solution efficace à un problème d'une telle envergure. De nouvelles ressources seraient vite nécessaires. Or, on éprouverait probablement en Suisse des hésitations à verser des sommes importantes dont on ne connaîtrait pas à l'avance la destination exacte. Le Fonds nécessiterait, enfin, un appareil administratif coûteux, ce qui soulèverait également des critiques dans notre pays.

- 3 -

Etant donné l'importance croissante que la plupart des Gouvernements et l'opinion publique dans le monde attachent au problème de la disparité des niveaux de vie existant actuellement entre les pays industrialisés et les pays sous-développés, nous estimons que la Suisse devrait, dans la réponse qu'elle doit donner à M. Hammarskjöld, définir une attitude plus positive que précédemment. La création du Fonds dépend, bien entendu, en premier lieu des grandes puissances et aussi longtemps que celles-ci ne sont pas prêtes à participer à son financement, il ne saurait être question que nous prenions des engagements quelconques. Toutefois, les autorités fédérales devraient, à notre sens, montrer davantage d'intérêt à un problème aussi important. Il est clair que le Programme d'assistance technique des Nations Unies, auquel nous apportons notre contribution, ne peut servir à lui seul à améliorer la situation économique des pays sous-développés et l'avenir des pays occidentaux dépendra en partie de la façon dont ils parviendront à régler leurs rapports avec les pays sous-développés. Bien que la Suisse - n'ayant jamais été elle-même une puissance coloniale - soit dans une position privilégiée à cet égard, son sort est néanmoins lié, dans une large mesure, à celui des pays occidentaux. Il n'est pas dans son intérêt que le développement économique des pays sous-développés et l'élévation du niveau de vie de leur population soient dus exclusivement à l'aide des pays à régime communiste. C'est pour ces raisons que, dans notre réponse au Secrétaire général des Nations Unies, nous devrions, en principe, nous prononcer en faveur de la création du Fonds. Tout en déclarant que nous ne pouvons prendre un engagement quelconque pour une participation financière éventuelle de la Suisse, nous pourrions faire savoir aux Nations Unies que le projet du SUNFED retient toute notre attention et répondre d'une manière précise à leurs questions. C'est dans ce sens que nous avons préparé la lettre que nous vous soumettons en annexe.

Nous avons pris également l'opinion du Professeur H. Pallmann, Président du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale, qui n'a pas eu d'objection à soulever.

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r :

Est approuvé le projet de réponse du Département politique au Secrétariat général des Nations Unies au sujet

- 4 -

du projet de création d'un Fonds spécial des Nations Unies  
pour le développement économique des pays sous-développés.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Annexes:

- 1 copie de note  
avec le texte d'une résolution  
et son annexe,
- 1 projet de note.

Extrait du procès-verbal au Département politique (en dix  
exemplaires) pour exécution, au Département des finances et  
des douanes et au Département de l'économie publique, pour  
information.